

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2021

RATIFICATION ORDONNANCE RELATIVE AUX MODALITÉS DE REPRÉSENTATION
DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS RECOURANT POUR LEUR ACTIVITÉ AUX
PLATEFORMES - (N° 4361)

AMENDEMENT

N ° AS26

présenté par

M. Vallaud, M. Aviragnet, Mme Biémouret et Mme Vainqueur-Christophe

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.